

## Séance du 21 juin 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-et-un du mois de juin à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du  
15/06/2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 17

Conformément au  
Code Général des  
Collectivités  
Territoriales, un extrait  
du procès-verbal de la  
présente séance a été  
affiché à la porte de la  
Mairie, le 22/06/2022.

Étaient présents : Mme LEVEQUE Béatrice, M. LEJEUNE Jacques, Mme PETERS Nathalie, M. BERGER Ludovic, Mme CHARRIER Sophie Adjoints, Mme SCHAEFER Virginia, M. REIGNIER Maxime, Mmes BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, Ms. TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, CANONNE Julien, Mme GALLARD Corine, M. COUINEAU Cyrille

Étaient excusées : Mmes MORICEAU Marie-Annick, JAMET Amélie,

Secrétaire de séance : Mme Sophie CHARRIER

Mme Marie-Annick MORICEAU donne pouvoir à Mme Virginia SCHAEFER (art. L 2121-20 du CGCT)

Mme Amélie JAMET donne pouvoir à Mme Sophie CHARRIER (art. L 2121-20 du CGCT)

Monsieur Guillaume DUDÉ arrive à 18h35

### Ordre du jour :

☞ Pôle loisirs tourisme.

#### DCM2022-06-064 **Pôle loisirs tourisme « les cimes de Courcy, base forestière de loisirs » – lancement du projet**

Acte 3.5.8 : Domaine et patrimoine – actes de gestion du domaine public  
Reçu en S/Préfecture  
de SAUMUR, le 24-06-2022

Monsieur le Maire rappelle que, lors de cette séance, l'ensemble des aspects financiers, techniques et matériels vont être précisés afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur le lancement du projet de la base forestière de loisirs « les cimes de Courcy ».

#### *1) Analyse prospective de la DDFIP*

Madame FAYARD, conseillère aux décideurs, locaux présente l'étude d'impact des projets de la base forestière de loisirs « les cimes de Courcy » et de l'aménagement de la traversée de bourg sur la situation financière de la commune. En effet, le conseil municipal souhaite savoir si ces deux projets pourront être menés conjointement durant ce mandat. Avec la prospection, des hypothèses de pourcentage de croissance des dépenses et de recettes de fonctionnement sont appliquées, les investissements courants sont évalués puis les coûts des deux projets sont inscrits. Le projet des cimes de Courcy prévoit les dépenses d'investissement et de fonctionnement ainsi que des recettes « prudentes » de fonctionnement. Le projet d'aménagement de traversée de bourg est un projet d'équipement qui n'a pas de recettes ni de charges de fonctionnement.

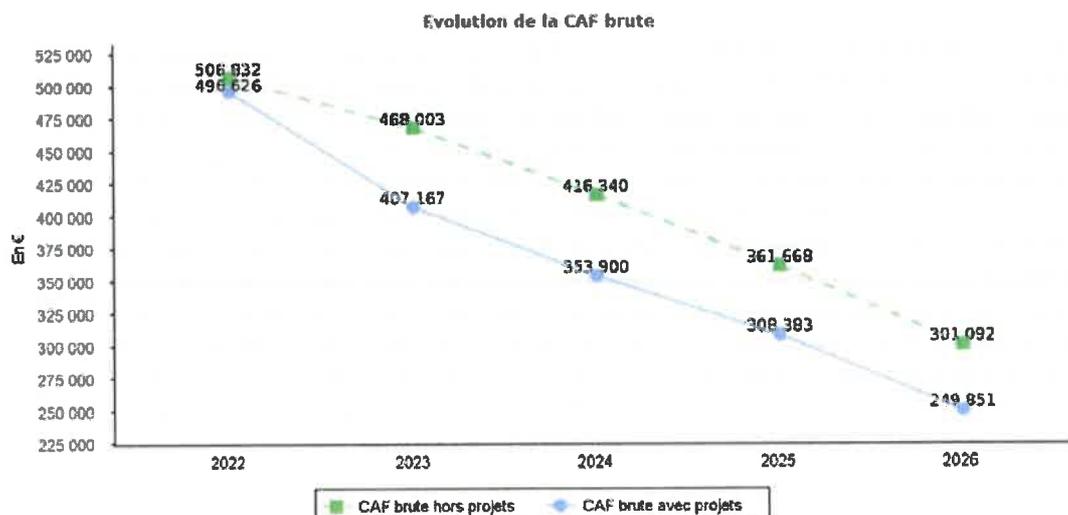
Elle rappelle, comme indiqué lors du vote du budget, qu'au 31 décembre 2021, la situation financière de la commune était satisfaisante. En effet, la capacité d'autofinancement (CAF) et l'excédent des ressources d'investissement sur les dépenses d'investissement dégagés en 2021 permettent d'abonder le fond de roulement, dont le niveau est très satisfaisant. De plus, la commune est relativement peu endettée.

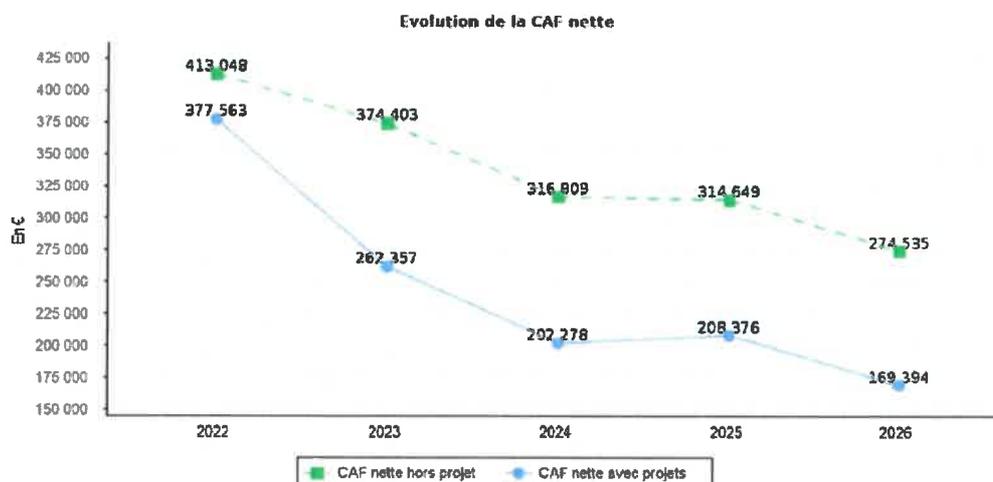
## PRINCIPAUX CONSTATS

En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2021	
	2020	2021	2020 / 2021	Commune En € par habitant	Strate départementale
Résultat de fonctionnement	542 298	471 626	-13,0 %	229	170
Produits réels de fonctionnement	1 784 695	1 763 779	-1,2 %	858	820
Charges réelles de fonctionnement	1 202 089	1 216 662	1,2 %	592	624
CAF Brute	582 606	547 117	-6,1 %	266	196
CAF Nette	500 526	456 039	-8,9 %	222	153
Dépenses directes d'équipement	697 193	370 316	-46,9 %	180	290
Dettes financières à moyen et long terme	622 047	530 969	-14,6 %	258	467
Fonds de roulement	1 256 028	1 840 866	46,6 %	895	563
Trésorerie	1 079 293	1 680 541	55,7 %	817	595

La simulation pour définir l'impact financier des deux projets, est établie en retenant la souscription d'un emprunt de 1 200 K€ au taux fixe de 1,72% et remboursable par annuité constantes sur 20 ans, à compter de juillet 2022.

L'évolution de la CAF serait la suivante :





Les dépenses de fonctionnement générées par le projet « Pôle loisirs tourisme » étant supérieures aux produits, il en résulte une baisse de la CAF brute et de la CAF nette par rapport à la situation hors projet.

Du fait de la souscription de l'emprunt de 1 200 K€ en 2022, la CAF nette est grevée du remboursement du capital à compter de 2022.

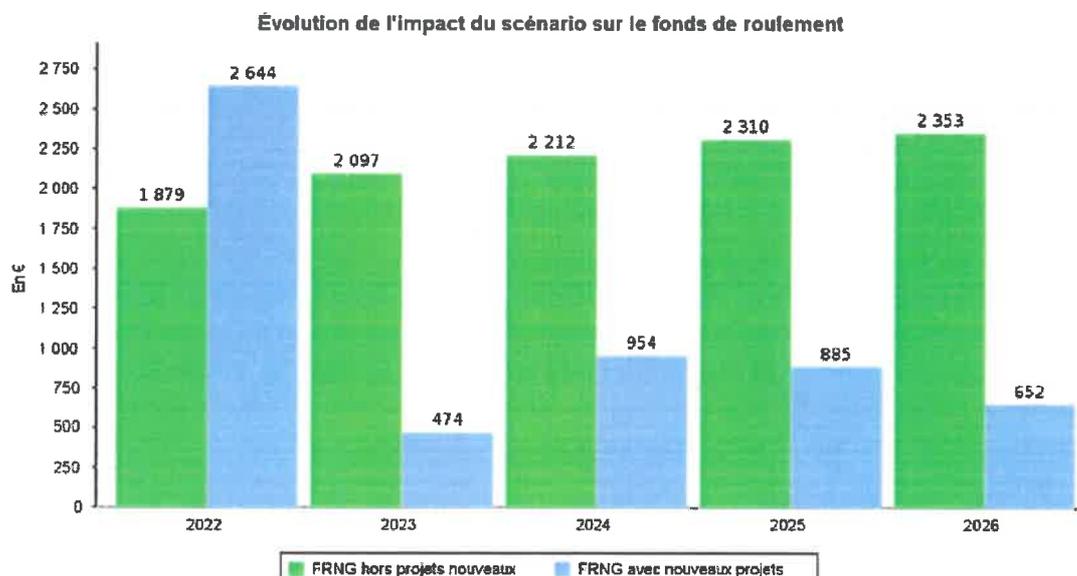
#### L'évolution de l'endettement serait la suivante :

L'encours de la dette passerait de 1 612K€ fin 2022 à 1 135K€ fin 2026, soit respectivement 784€/hab et 552€/hab (sur une base de 2 056 habitants), soit un niveau plus élevé que la moyenne de la strate de 467€/hab au 31/12/2021.

Le ratio d'endettement (dette au 31 décembre / produits réels de fonctionnement) diminue, passant de 0,91 en 2022 à 0,61 en 2026, soit en-dessous du seuil critique estimé à 1,50.

La capacité de désendettement correspond au ratio dette / CAF brute. Du fait de la baisse de la CAF brute hors projet et de charges liées au premier projet supérieures aux produits, le ratio augmente passant de 3,25 années de CAF brute en 2022 à 4,54 en 2026 mais reste en dessous du seuil critique estimé à 12 années.

#### L'évolution du fonds de roulement serait la suivante :



Le fonds de roulement avec projets diminue nettement en 2023 puis à compter de 2024. Il atteint 474 K€ en 2023, soit 230 €/hab (sur la base de 2 056 habitants) et 652 K€ en 2026, soit 317 €/hab sur la même base. Ce niveau est inférieur à la moyenne des communes de la strate de 563 €/hab en 2021.

Il représente entre 125 jours et 238 jours de charges réelles de fonctionnement entre 2023 et 2026, soit un niveau supérieur au seuil critique de 60 jours.

Il représente 317 €/hab en 2026 (sur une base de 2 056 habitants) contre 563 €/hab pour la moyenne des communes de la strate en 2021.

La conclusion de la DDFIP est la suivante :

***Il ressort au terme de cette étude que les deux projets apparaissent soutenables financièrement par la commune. Le fonds de roulement d'un bon niveau au 31/12/2021 ainsi que la souscription d'un emprunt de 1 200 K€ en 2022 permettent de couvrir le besoin de financement des exercices 2022 2023, 2025 et 2026. L'endettement est assez élevé mais reste soutenable. Le niveau du fonds de roulement reste correct sur la période selon les prévisions de dépenses et de recettes transmises par la commune. Il s'établit à 652 K€ au 31/12/2026 contre 1 571 K€ pour le seul projet «pôle loisirs tourisme ». Les marges de manœuvre sont donc plus limitées en retenant les deux projets. La commune devra rester particulièrement vigilante sur l'évolution de ses dépenses et recettes, notamment de fonctionnement, les charges réelles de fonctionnement augmentant nettement plus vite que les produits.***

#### 2) Analyse des offres

L'analyse provisoire des offres réalisée par les cabinets ATOME et TALPA est présentée.

Dépôt des offres : 29 avril 2022

Délai de validité : 120 jours

Soit un positionnement du conseil municipal sur l'attribution des marchés avant le 27 août 2022.

#### 3) Viabilité économique du site

L'estimation des dépenses et recettes de fonctionnement ont été mises à jour. Le bilan d'exploitation se résume ainsi :

	Année 1	Année 2	Année 3
<b>Recette globale du pôle</b>	118 000 €	152 175 €	190 700 €
<b>Charges d'exploitation</b>	87 018 €	103 405 €	117 386 €
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	30 982 €	48 770 €	73 314 €

#### 4) Mobilier – estimation des coûts

M. FIOLLEAU architecte transmet une estimation du mobilier comprenant la fourniture, la livraison et la pose sur site.

Description	Montant HT
Espace restauration (40 places assises) + équipement bar	10 982,50€
Espaces polyvalents (classes vertes, conférences, fêtes, etc...)	11 040,00€
Bureau	805,00€
Arrière cuisine	24 380,00€
Office	3 450,00€
Local vélos, sellerie	1 983,75€
<b>Total</b>	<b>52 641,25€</b>

5) Mode de gestion

Un contact a été pris avec ESPELIA. Il confirme un regain des opérateurs pour les structures touristiques françaises ainsi que le mode de gestion favorable d'une délégation de service public pour la commune. En effet, le concessionnaire assume la responsabilité à la fois des charges et des recettes. De plus, le fait que le projet ait évolué (suppression du jardin médiéval tel qu'il était prévu initialement et création d'un office à louer), diminue les contraintes de service public. L'actuelle DSP n'étant pas clôturée, les négociations peuvent être poursuivies avant une nouvelle relance ajustée.

6) Enveloppe financière actualisée

Dépenses		Recettes			
travaux détail par lots - (offres du 29/04/2022)	Montant HT	co-financeurs	validité	montant	%
lot 1 - terrassement - gros œuvre	208 147,11	DSIL - contrat de ruralité	10/10/2022	150 000,00	6,52
lot 2 - charpente - ossature bois - bardage bois	463 801,83	Région - CTR	10/07/2024	345 800,00	15,02
lot 3 - étanchéité	72 926,05	Total aides publiques accordées au 17/05/2022		495 800,00	21,54
lot 4 - menuiseries extérieures aluminium et serrurerie	109 456,66	CASVL - volet tourisme		30 000,00	1,30
lot 5 - menuiseries intérieures - agencement	151 838,41	État - DETR		50 000,00	2,17
lot 6 - cloisons sèches - plafond - isolation	58 533,46	Etat FNADT		100 000,00	4,34
lot 7 - carrelage - faïence	51 586,79	Département		100 000,00	4,34
lot 8 - peinture - revêtement de sol souple	24 219,40	Région - volet tourisme		200 000,00	8,69
lot 9 - électricité CFO et CFA	89 384,12	Total aides publiques escomptées au 17/05/2022		480 000,00	20,85
lot 10 - chauffage - rafraîchissement - ventilation	131 213,81				
lot 11 - aménagements extérieurs et VRD	438 973,10				
lot 12 - assainissement non collectif plante	19 059,68				
lot 13 - équipement ludique	283 565,50				
<b>total travaux</b>	<b>2 077 505,92</b>				
Maîtrise d'œuvre (13/10/2020 - à actualiser après marché)	197 783,63	Commune : emprunt		1 200 000,00	
bureaux d'études, de contrôle	26 872,00	Commune : autofinancement		126 361,55	5,49
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 302 161,55</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 302 161,55</b>	

Le conseil municipal,  
Considérant que le tiers des membres présents souhaitent un vote à bulletin secret,  
Après en avoir délibéré :

Valide, à bulletin secret, par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention le lancement du projet de la base forestière de loisirs « les cimes de Courcy ».

DCM2022-06-065 **Pôle loisirs tourisme « les cimes de Courcy, base forestière de loisirs » – souscription d'un emprunt :**

Acte 7.3.1 : Finances locales – emprunts  
Reçu en S/Préfecture  
de SAUMUR, le 24-06-2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,  
Vu le budget primitif,  
Considérant que par sa délibération n°2022-06-064 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet de base forestière de loisirs « les cimes de Courcy » sur les bases de l'enveloppe financière suivante :

- Le coût total de ce projet est de : 2 302 161,55€ HT
  - Le montant total des subventions obtenues est de : 645 800,00€
  - Le montant total des subventions complémentaires escomptées est de : 330 000,00€
  - L'autofinancement dépendra de l'attribution ou non des dernières subventions sollicitées et se situera entre 126 361,55€ et 456 361,55€
- Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 1 200 000,00€

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,  
Vu l'étude d'impact réalisée par la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine et Loire,  
Vu l'analyse des offres des établissements bancaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Valide le contrat de prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour un emprunt d'un montant de 1 200 000,00€ au taux fixe de 1,71%, dont le remboursement s'effectuera en amortissement constant du capital sur une périodicité trimestrielle des échéances (1<sup>ère</sup> échéance en octobre 2022) sur une durée de 20 ans. Les frais de dossier s'élèveront à 1 000€.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

**DCM2022-06-066 Pôle loisirs tourisme « les cimes de Courcy, base forestière de loisirs » – décision modificative n°2 suite à la souscription d'un emprunt :**

Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives  
Reçu en S/Préfecture  
de SAUMUR, le 24-06-2022

Le Conseil municipal,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu la délibération n°2022-06-064 décidant le lancement de la base forestière de loisirs, les cimes de Courcy  
Vu la délibération n°2022-06-065 validant la souscription d'un emprunt de 1 200 000,00€ pour financer cette opération d'investissement,  
Vu le budget primitif communal,  
Après en avoir délibéré :

Autorise et décide d'inscrire au budget communal la décision modificative suivante :

Section	Sens	article	Modification des crédits
Investissement	recette	1641, opération n°10	+ 1 200 000,00€
“	dépense	1641	+ 15 000,00€
“	dépense	21318, opération n°10	+ 1 185 000,00€
Fonctionnement	dépense	66111	+ 5 130,00€
“	dépense	627	+ 1 000,00€
“	dépense	65888	- 6 130,00€

DCM2022-06-067 **Approbation du projet de pôle loisirs tourisme « les cimes de Courcy, base forestière de loisirs » - demande de subvention à l'État au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire**

Acte 7.5.4 : Subventions –autres

Reçu en S/Préfecture

de SAUMUR, le 24-06-2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de pôle loisirs tourisme, désormais dénommé base forestière de loisirs, les cimes de Courcy, est éligible au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) dans le cadre des travaux du bâtiment.

Le coût estimatif des travaux du bâtiment s'élève à 1 335 907,64€ HT et le plan de financement s'articulent comme suit :

Dépenses		Recettes				
travaux détail par lots - (offres du 29/04/2022)	Montant HT	co-financeurs	validité	montant	%	périmètre de subvention
lot 1 - terrassement - gros œuvre	208 147,11	DSIL - contrat de ruralité	10/10/2022	150 000,00	6,52	bâtiment
lot 2 - charpente - ossature bois - bardage bois	463 801,83	Région - CTR	10/07/2024	345 800,00	15,02	total travaux
lot 3 - étanchéité	72 926,05	<b>Total aides publiques accordées</b>		<b>495 800,00</b>		
lot 4 - menuiseries extérieures aluminium et serrurerie	109 456,66	CASVI - volet tourisme		30 000,00	1,30	total travaux
lot 5 - menuiseries intérieures - agencement	151 838,41	État - DETR		50 000,00	2,17	bâtiment
lot 6 - cloisons sèches - plafond - isolation	53 333,46	<b>État FNADT</b>		<b>100 000,00</b>	<b>4,34</b>	<b>bâtiment</b>
lot 7 - carrelage - faïence	31 586,79	Département		100 000,00	4,34	total travaux
lot 8 - peinture - revêtement de sol souple	24 219,40	Région - volet tourisme		200 000,00	8,69	total travaux
lot 9 - électricité CFO et CFA	89 384,12	<b>Total aides publiques escomptées</b>		<b>480 000,00</b>		
lot 10 - chauffage - rafraichissement - ventilation	131 213,81					
<b>total travaux bâtiment</b>	<b>1 335 907,64</b>					
lot 11 - aménagements extérieurs et VRD	438 973,10					
lot 12 - assainissement non collectif plante	19 059,68					
lot 13 - équipement ludique	283 565,50					
<b>total travaux</b>	<b>2 077 505,92</b>					
Maîtrise d'œuvre (13/10/2020 - à actualiser après marché)	197 783,63	Commune : emprunt		<b>1 200 000,00</b>	52,12	
bureaux d'études, de contrôle	26 872,00	Commune : autofinancement		<b>126 361,55</b>	5,49	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 302 161,55</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 302 161,55</b>	100,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement du pôle loisirs tourisme dénommé « les cimes de Courcy, base forestière de loisirs » telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfecture de Maine et Loire, dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), une subvention d'un montant de 100 000.00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

DCM2022-06-068 **Approbation du projet de pôle loisirs tourisme « les cimes de Courcy, base forestière de loisirs » - demande de subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Acte 7.5.4 : Subventions – autres  
Reçu en S/Préfecture  
de SAUMUR, le 24-06-2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de pôle loisirs tourisme, désormais dénommé base forestière de loisirs, les cimes de Courcy, est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des travaux du bâtiment.

Le coût estimatif des travaux du bâtiment s'élève à 1 335 907,64€ HT et le plan de financement s'articule comme suit :

Dépenses		Recettes				
travaux détail par lots - (offres du 29/04/2022)	Montant HT	co-financiers	validité	montant	%	périmètre de subvention
lot 1 - terrassement - gros œuvre	208 147,11	DSIL - contrat de ruralité	10/10/2022	150 000,00	6,52	bâtiment
lot 2 - charpente - ossature bois - bardage bois	463 801,83	Région - CTR	10/07/2024	345 800,00	15,02	total travaux
lot 3 - étanchéité	72 926,05	<b>Total aides publiques accordées</b>		<b>495 800,00</b>		
lot 4 - menuiseries extérieures aluminium et serrurerie	109 456,66	CASVL - volet tourisme		30 000,00	1,30	total travaux
lot 5 - menuiseries intérieures - agencement	151 838,41	État - DETR		50 000,00	2,17	bâtiment
lot 6 - cloisons sèches - plafond - isolation	53 333,46	État FNADT		100 000,00	4,34	bâtiment
lot 7 - carrelage - faïence	31 586,79	Département		100 000,00	4,34	total travaux
lot 8 - peinture - revêtement de sol souple	24 219,40	Région - volet tourisme		200 000,00	8,09	total travaux
lot 9 - électricité CFO et CFA	89 384,12	<b>Total aides publiques escomptées</b>		<b>480 000,00</b>		
lot 10 - chauffage - rafraîchissement - ventilation	131 213,81					
<b>total travaux bâtiment</b>	<b>1 335 907,64</b>					
lot 11 - aménagements extérieurs et VRD	438 973,10					
lot 12 - assainissement non collectif plante	19 059,68					
lot 13 - équipement ludique	283 565,50					
<b>total travaux</b>	<b>2 077 505,92</b>					
Maîtrise d'œuvre (13/10/2020 - à actualiser après marché)	197 783,63	Commune : emprunt		1 200 000,00	52,12	
bureaux d'études, de contrôle	26 872,00	Commune : autofinancement		126 361,55	5,49	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 302 161,55</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 302 161,55</b>	100,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement du pôle loisirs tourisme dénommé « les cimes de Courcy, base forestière de loisirs » telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfecture de Maine et Loire, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR), une subvention d'un montant de 50 000.00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

DCM2022-06-069 **Approbation du projet de pôle loisirs tourisme « les cimes de Courcy, base forestière de loisirs » - demande de subvention à la Région des Pays de la Loire volet tourisme**

Acte 7.5.4 : Subventions –autres  
Reçu en S/Préfecture  
de SAUMUR, le 24-06-2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de pôle loisirs tourisme, désormais dénommé base forestière de loisirs, les cimes de Courcy, serait éligible dans le cadre du volet tourisme de la Région des Pays de la Loire

Le coût estimatif de l'accueil touristique s'élève à 799 548,82€ HT :

**ESTIMATION ACCUEIL TOURISTIQUE.**

	Unité	Quantité	Prix unitaires	Prix total	TOTAL Général
<b>CONSTRUCTION OFFICE POUR ACCUEIL MANIFESTATION ET BIVOUAC</b>					109 250 €
Construction d'un office pour accueil de manifestation et bivouac avec coin cuisine et sanitaires.	FT	1	109 250 €	109 250 €	
<b>DELIMITATION ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE BIVOUAC</b>					18 625 €
Fourniture et mise en place de Clôture pour délimitation d'un espace bivouac et accueil cheval	ML	305	35 €	10 675 €	
Fourniture et mise en place de portail et portillon d'accès	FT	1	1 750 €	1 750 €	
Construction d'un abri pour stockage matériel et foin pour chevaux	FT	1	6 200 €	6 200 €	
<b>EQUIPEMENT LUDIQUE DE LOISIRS</b>					283 600 €
Fourniture et mise en place d'un équipement ludique de loisirs de type PARCABOUT	FT	1	283 600 €	283 600 €	
<b>BATIMENT PERMETTANT L'ACCUEIL DU PUBLIC (lots de travaux 1 à 10)</b>					379 148,82€
Accueil, sanitaires, petite restauration. (30% de 1 263 829,40€ coût total du bâtiment)					
<b>REPRISE DE L'AIRES DE STATIONNEMENT POUR ACCUEIL DU PUBLIC</b>					8 925 €
Reprise et intégration de l'aire de stationnement	M2	1050	8,50 €	8 925 €	

<b>Montant HT</b>	<b>799 548.82€</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>159 909.76€</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>959 458.58 €</b>

et le plan de financement de l'ensemble de l'opération s'articule comme suit :

Dépenses		Recettes			
travaux détail par lots - (offres du 29/04/2022)	Montant HT	co-financeurs	validité	montant	%
lot 1 - terrassement - gros œuvre	208 147,11	DSIL - contrat de ruralité	10/10/2022	150 000,00	6,52
lot 2 - charpente - ossature bois - bardage bois	463 801,83	Région - CTR	10/07/2024	345 800,00	15,02
lot 3 - étanchéité	72 926,05	Total aides publiques accordées		495 800,00	21,54
lot 4 - menuiseries extérieures aluminium et serrurerie	109 456,66	CASVL - volet tourisme		30 000,00	1,30
lot 5 - menuiseries Intérieures - agencement	151 838,41	État - DETR		50 000,00	2,17
lot 6 - cloisons sèches - plafond - isolation	53 333,46	État FNADT		100 000,00	4,34
lot 7 - carrelage - faïence	31 586,79	Département		100 000,00	4,34
lot 8 - peinture - revêtement de sol souple	24 219,40	Région - volet tourisme		200 000,00	8,69
lot 9 - électricité CFO et CFA	89 384,12	Total aides publiques escomptées		480 000,00	20,85
lot 10 - chauffage - rafraichissement - ventilation	131 213,81				
lot 11 - aménagements extérieurs et VRD	438 973,10				
lot 12 - assainissement non collectif plante	19 059,68				
lot 13 - équipement ludique	283 565,50				
<b>total travaux</b>	<b>2 077 505,92</b>				
Maîtrise d'œuvre (13/10/2020 - à actualiser après marché)	197 783,63	Commune : emprunt		1 200 000,00	
bureaux d'études, de contrôle	26 872,00	Commune: autofinancement		126 361,55	5,49
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 302 161,55</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 302 161,55</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement du pôle loisirs tourisme dénommé « les cimes de Courcy, base forestière de loisirs » telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire, une subvention d'un montant de 200 000.00€, dans le cadre du volet tourisme,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h5. La prochaine réunion est fixée au mardi 19 juillet 2022 à 18h00.

La Secrétaire,  
Sophie CHARRIER

